LE MONDE DES Artisans
ÉDITION Ariège

RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA

Cindy Serre
« Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années » P. 7

Bimestriel n°97 • novembre-décembre 2013 • 1 €

UNE VÉRITABLE POLITIQUE EN FAVEUR DES ARTISANS P. 4

CRÉATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE ARIÈGE P. 5

LES FORMATIONS P.40

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ariège

PANORAMA

Alain Griset, président de l'APCMA, plaide pour une véritable politique en faveur des artisans alors que 150 entreprises artisanales disparaissent chaque jour. P 4

ÉVÉNEMENT

4 **ALAIN GRISET** une politique en faveur des artisans

5 **ZONE DU PRAT LONG** L'Ariège doit se mobiliser pour l'accueil des entreprises…

ACTUALITÉS

6 **CONTRAT DE GÉNÉRATION** Vous avez un senior dans l'entreprise, vous souhaitez embaucher un jeune

CARTE ARTISAN 2014 Un programme d'avantages offert aux artisans !

7 **CINDY SERRE** « Aux âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années »

9 **LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS** de la CMA 09 propose des ateliers de cuisine aux particuliers

STRATÉGIES

Ils étaient cadres, commerciaux ou dirigeants. Ils ont rompu un parcours professionnel tout tracé pour devenir leur propre chef. P 14

STYLE DE VIE

14 **RECONVERSION PROFESSIONNELLE** une seconde vie grâce à l'artisanat

16 **RECONVERSION PROFESSIONNELLE** une femme aux métiers d'homme

ÉCLAIRAGE

17 **RECRUTEMENT, MODE D'EMPLOI** Cinq étapes clés pour dénicher la perle rare

20 **IL PEINE À TROUVER LE CANDIDAT IDÉAL** « Je recherche un électricien ayant de l'expérience… »

22 **ACCOMPAGNEMENT AU RECRUTEMENT** des entremetteurs de l'emploi à la rescousse

1 JOUR AVEC…

24 **…UN CHARCUTIER** l'art et la manière

CAS D'ENTREPRISE

26 **ESCAPADE** Éco-conception : le risque a payé

DOSSIER

RÉUSSIR LA TRANSMISSION DE SON ENTREPRISE

Si de nombreux artisans comptent sur la vente de leur entreprise pour financer leur retraite, certains n'ont pas conscience de la difficulté de trouver un repreneur… C'est le moment de rebooster leur affaire pour la vendre au meilleur prix. P. 29

PRATIQUE

À compter du 1er février 2014, vos moyens de paiement devront être adaptés à une nouvelle norme européenne. Vous devez vous préparer à cette échéance. P 34

JURI-PRATIQUE

35 **CONTRAT DE TRAVAIL** quand un CDD arrive à terme

PRATIQUE ARIÈGE

36 **ANNONCES** vente de fonds de commerce en cours de validité

37 **MIGRATION VERS LE SEPA** Les entreprises artisanales doivent se mobiliser

PAROLES D'EXPERTS

38 **LE CLIENT, L'EXPERT-COMPTABLE, LE BANQUIER :** le trio gagnant

PRATIQUE ARIÈGE

40 **NOS FORMATIONS** en février et mars 2014

REGARDS

PRESTIGE

42 **LA BOTTE GARDIANE** des Gardians aux Parisiennes

INITIATIVES

44 **TALENTS DES CITÉS** Célimage Photographie sous les projecteurs

45 **TROPHÉES MNRA** Artisanales de Chartres : diversité et excellence

OPINION

46 **ÉRIC ZAJDERMANN** « la campagne a pour objectif le passage à l'acte »

ÉDITO

Joseph Calvi
Président
de la chambre
de métiers
et de l'artisanat
de l'Ariège

Cher collègue,
La CMA reste mobilisée aux côtés des organisations professionnelles pour que la parole des artisans soit entendue par les pouvoirs publics, dans une situation de crise sans précédent.
Vous trouverez une tribune du président Alain Griset, que je vous remercie de transmettre à vos collègues, car nous portons un message d'alerte qu'il convient de soutenir, auprès de nos décideurs locaux, alors que des consultations nationales vont se dérouler dans quelques semaines.
Notre Pays a besoin de retrouver de la confiance et une fiscalité plus juste pour préparer les conditions d'une reprise économique qui se fait attendre.
Nous sommes à vos côtés.
Je vous invite à prendre contact avec les artisans référents dans vos cantons, qui vous aideront dans toutes vos démarches.
Je reste plus que jamais à votre écoute, conscient des difficultés que vous traversez.
Bien cordialement.

AGIR POUR RÉUSSIR
www.artisanat.fr

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 16 et 33 à 48 pour les abonnés de l'Ariège.

Le Monde des artisans n°97 – novembre - décembre 2013 – Édition de l'Ariège – Président du comité de rédaction des pages locales : Joseph Calvi – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Sophie de Courtivron, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Guillaume Geneste, Véronique Méot, Delphine Payan, François Sabarly – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Chef de publicité : Philippe Saint Etienne, Tél. 01 40 05 23 18, e-mail : p.saint-etienne@groupe-atc.com – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Publicités départementales nord et est : François Bederstorfer, Tél. 03 87 69 18 12, fax 03 87 69 18 14, e-mail : f.bederstorfer@groupe-atc.com – Photographies : Laurent Theeten, responsable image – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 6 euros. Tarif au numéro : 1 euro. À l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA|presse, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : novembre 2013 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

Événement Ariège

Alain Griset, président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA), plaide pour une véritable politique en faveur des artisans alors que 150 entreprises artisanales disparaissent chaque jour.

ALAIN GRISET

Une politique en faveur des artisans

« À l'heure où j'écris, on évalue à 150 le nombre des entreprises artisanales qui disparaissent chaque jour. On n'en parle jamais, on reste silencieux sur ces artisans qui mettent la clef sous la porte ! Ils étaient 30 000 en 2012, ils seront plus nombreux en 2013. Pourquoi un tel aveuglement en France ? Pourquoi s'alarme-t-on du sort des PME et jamais de celui des entreprises artisanales ?
Il a fallu la campagne coup de poing de l'UPA sur les « sacrifiés » pour briser ce silence assourdissant. On serait tenté d'en conclure qu'il est plus facile de communiquer sur ce qui se voit. La raison en est plus profonde.

En France, on a le culte des grandes entreprises, on ignore les plus petites.
C'est même un sport national qui se pratique à tous les carrefours, celui de l'orientation, des dispositifs de soutien aux entreprises, des financements, de la formation… Le formatage commence très tôt, dès le collège, avec l'absence des métiers de l'artisanat dans les présentations de carrières. Cela continue plus tard avec les clichés dépassés sur l'apprentissage, la bousculade des jeunes vers des études abstraites

© Dominique Durchon Mirepoix

ZONE DU PRAT LONG

L'Ariège doit se mobiliser pour l'accueil des entreprises, les investissements et la création d'emplois

Par la voix de son président, Joseph Calvi, la CMA tient à apporter son soutien à la création d'activités sur le territoire de la Haute Ariège : pouvons-nous refuser la création de 70 emplois et un investissement de 18 millions d'euros ? Pouvons-nous refuser aux entreprises artisanales Delample, Hernandez, Durand, Sorar, Tonnele, de développer leurs activités, créer des emplois sur le bassin de Tarascon ?

La réponse est négative. La CMA de l'Ariège tient à remercier les forges de Niaux pour leur projet de création d'une unité de production sur la zone du Prat Long qui doit à terme garantir la création de 70 emplois. Elle remercie le groupe Estèbe qui fait le pari de l'innovation et du développement et les entreprises artisanales de faire le choix de l'investissement.

L'artisanat dans l'ensemble de ses composantes a besoin d'une activité industrielle présente sur le territoire. Les emplois sont la garantie sur un territoire frappé par des restructurations, d'un avenir.
La création d'une unité de production pour un leader mondial dans son activité, la création d'une unité de séchage bois portée par le groupe Estebe, l'accueil de cinq entreprises artisanales qui souhaitent investir et créer de l'emploi à Tarascon relèvent bien d'une utilité publique liée au développement économique, au maintien des entreprises artisanales et du commerce de détail, des écoles et services publics.

La CMA de l'Ariège invite les parties en présence à faire appel à la raison. La défense de l'intérêt général doit être recherchée. Il y a quelques années, un groupe ariégeois présent en Haute Ariège avait choisi de s'installer à Verniolle pour créer et étendre une nouvelle activité. Il est utile de rappeler que la Haute Ariège par ses infrastructures, son potentiel est un territoire attractif économiquement. Les entreprises artisanales se mobilisent aux côtés des acteurs économiques pour que cette réalité soit défendue.

---

qui les conduiront au mieux à devenir de bons managers, rarement des entrepreneurs, trop souvent des chômeurs. Regardons ce qu'ont fait nos voisins européens qui sortent plus rapidement de la crise. C'est en soutenant les plus petites entreprises pour les amener à se développer que l'Allemagne a redémarré son économie. En Angleterre, en Italie, en Belgique, on travaille par filières, on se serre les coudes ! En France, les relations entre entreprises artisanales et grands donneurs d'ordre sont encore archaïques, on écrase, on pique les meilleurs compagnons, on utilise et on jette.»

« Les causes de la déroute économique française sont connues et incontestées :
les artisans n'ont pas accès à l'optimisation fiscale, leurs entreprises reposent sur une main-d'œuvre importante et de ce fait, subissent de plein fouet toutes les augmentations fiscales et sociales, de TVA, les aides à la formation des apprentis sont réduites… la liste est longue.

À l'inverse, ils ne bénéficient pas ou très peu du CICE, des aides à l'innovation, à l'exportation… On pointe là un modèle économique français qui ne fonctionne plus. Face à la gravité de la situation, nous réclamons une véritable politique pour remettre en selle les entreprises artisanales. Sans plus attendre !

Quand sera votée la loi pour l'artisanat dont les principales mesures sont connues depuis janvier ? À quel rythme les propositions de simplifications portées par le député Thierry Mandon deviendront-elles effectives ? Les délais sont totalement déconnectés de la situation vécue par les artisans. De plus, les atermoiements pour remédier aux différents cas de concurrence déloyale, l'incohérence de mesures néfastes à l'apprentissage tout en voulant le développer, tout cela conduit à une grave et préjudiciable incompréhension. Les chambres de métiers et de l'artisanat, gérées par les artisans eux-mêmes, sont sollicitées de plus en plus lourdement pour soutenir les entreprises alors qu'elles subissent un rabotage de leurs ressources, fondé sur des analyses et des chiffres erronés. Fait rarissime, les deux tiers des élus de chambres de métiers et de l'artisanat, près de 2 100 artisans, ont écrit personnellement au président de la République, aux ministres et parlementaires pour alerter sur les conséquences graves de ces coups portés à l'artisanat et à l'apprentissage.

Ces difficultés sont vécues par le monde de l'artisanat comme injustes, car elles perdurent. Les mesures fiscales et sociales n'ont pas la même dureté dans leurs conséquences selon que l'on soit grand ou petit. Il est urgent d'agir, il faut maintenir le tissu des entreprises françaises de proximité. Les artisans font partie de la marque France avec ses talents et ses savoir-faire connus dans le monde entier ! »

Alain Griset,
président de l'APCMA

Actualités Ariège

VOUS AVEZ UN SENIOR DANS L'ENTREPRISE, VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER UN JEUNE

METTEZ EN PLACE UN CONTRAT DE GÉNÉRATION

Le contrat de génération poursuit un triple objectif :
- faciliter l'insertion durable de jeunes dans l'emploi par l'accès à un contrat à durée indéterminée,
- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi de salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

Il s'agit d'un dispositif reposant sur l'existence d'un binôme : jeune et senior.
Les entreprises de moins de 50 salariés peuvent bénéficier d'une aide de 4 000 €/an pendant trois ans.
Le chef d'entreprise lui-même est éligible au contrat de génération s'il répond aux conditions d'âge.
Le contrat de génération est une solution à mettre en œuvre pour préparer la cession de son entreprise dans de bonnes conditions.

Conditions d'octroi de l'aide

Il faut embaucher un jeune en CDI, de 16 à 25 ans. (jusqu'à 30 ans s'il est reconnu travailleur handicapé) et maintenir en emploi, un senior de 57 ans et plus (de 55 ans et plus s'il est reconnu travailleur handicapé). L'entreprise doit être à jour de ses obligations déclaratives et de paiement des cotisations sociales. Elle ne doit pas avoir procédé dans les six mois précédant, à :
- un licenciement économique sur les postes relevant de la catégorie professionnelle dans laquelle est prévue l'embauche,
- un licenciement pour motif autre que la faute grave ou lourde ou l'inaptitude sur le poste pour lequel est prévue l'embauche.

Modalités de l'aide

La demande d'aide doit être déposée auprès de Pôle emploi dans les trois mois suivants le premier jour d'exécution du CDI du jeune, à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site **www.contrat-generation.gouv.fr**
L'employeur doit répondre à une déclaration d'actualisation, tous les trimestres, auprès de Pôle emploi, afin de toucher l'aide qui est de 2 000 € par an au titre de l'embauche du jeune et de 2 000 € par an au titre du maintien dans l'emploi du senior.

Le contrat de génération s'applique à l'embauche d'un jeune présent dans l'entreprise après son contrat d'apprentissage, sous des conditions d'âge.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :
• Chrystelle Tolosa, CMA de l'Ariège
Tél. : 05 34 09 79 01, c.tolosa@cm-ariege.fr
www.contrat.génération.gouv.fr
• Votre organisation professionnelle :
UPA de l'Ariège conventionnée avec la Direccte au 05 34 09 81 82

Carte artisan 2014

Un programme d'avantages offert aux artisans !

Pour la première fois cette année, la carte artisan permettra aux artisans, leurs conjoints collaborateurs ainsi que leur famille de profiter d'avantages personnels. En effet, l'Apcma et les CMA, par l'intermédiaire de la société Obiz, disposeront d'un programme d'avantages dédié.

Les avantages accessibles grâce à la carte artisan seront les suivants :
• un accès à plus de 23 000 offres de proximité dans le domaine du sport, des loisirs, du bien-être et de la culture ;
• la possibilité de demander un avantage qu'ils souhaiteraient obtenir (modèle participatif) ;
• la possibilité de communiquer sur une offre ou un produit à destination des bénéficiaires actifs (+ 1,2 million à ce jour) sans aucune contrepartie financière (pas de droit d'entrée, ni de rétrocession sur le chiffre d'affaires généré).

L'accès à ces avantages sera très simple ! Il faudra se munir du numéro inscrit au dos de chaque carte et se connecter sur une plateforme dédiée : **www.artisanat.fr/avantages**
Une déclinaison via une application mobile sur téléphone et tablette (Androïd et Apple) est également prévue.
Enfin, la valorisation de cette offre se fera tout au long de l'année à travers des newsletters, des communications régulières sur les outils de communication interne et externe de l'Apcma et des CMA ainsi que de la mise à disposition de petites vidéos expliquant ces avantages.

CINDY SERRE

« AUX ÂMES BIEN NÉES, LA VALEUR N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNÉES »

Cette réplique de Corneille va comme un gant à ce jeune talent que nous vous invitons à découvrir.

Cindy vient à peine de fêter son vingtième anniversaire mais elle est déjà à la tête de sa petite entreprise : elle fabrique et répare les bijoux précieux. Au terme de ses études, elle a décroché un CAP puis un Brevet de métiers d'art (équivalent Bac pro), elle peut désormais vivre sa passion à 100%. Depuis son plus jeune âge, Cindy a trouvé sa voie, ce sera la bijouterie sinon rien. Elle découvre au terme d'une séance d'orientation, en troisième, une école professionnelle spécialisée à Graulhet dans le Tarn. Elle arrive à persuader ses parents que son avenir est là, à portée de main. Malgré ses problèmes de dyslexie, elle met les bouchées doubles, travaillant nuit et jour pour rattraper ses lacunes en français ou en mathématiques. Très minutieuse, appliquée, la jeune Ariégeoise décroche encouragements et félicitations lors de ce parcours sans faute qui l'amène ensuite en stage auprès d'un artisan toulonnais spécialisé dans les perles de culture. *« J'ai toujours voulu faire ce métier. Plus jeune je travaillais l'été pour mettre de l'argent de côté afin de pouvoir réaliser mes investissements. Mon diplôme d'artisan-bijoutier en poche, ne trouvant pas de travail dans les ateliers des bijouteries ariégeoises, j'ai décidé de créer ma propre entreprise. »* Depuis quelques mois, la jeune Cindy a installé son atelier chez ses parents où elle reçoit sur rendez-vous : des réparations mais aussi des créations sur devis. Le bouche-à-oreille commence à fonctionner, on lui porte des bagues anciennes que l'on veut restaurer, des gourmettes à réparer ou des bijoux dont on a le modèle en tête et que la jeune fille est tout à fait capable de créer de toutes pièces… des matières et des envies à décliner à l'infini. *« J'ai réalisé beaucoup d'investissements : laminoir sur colonne, chalumeau, polisseur, bain à ultrasons… il y a aussi pas mal de système D comme ce ban à étirer maison. Je travaille l'or et l'argent, tout est comptabilisé sur un registre dit « livret de Police » afin d'assurer la traçabilité des métaux qui transitent dans mon atelier. Il arrive que mes clients me portent des bijoux usés que je fonds pour en réaliser de nouveaux, c'est le moyen de leur donner une seconde vie. En revanche je réalise aussi des créations comme ce pendentif à partir d'une hellébore, cette bague en argent ou ce projet de fleur à cinq pétales, une commande pour un client avant Noël.»* Cindy prend les mesures de son nouveau statut de chef d'entreprise : les papiers administratifs n'attendent pas et quand elle n'est pas à son atelier, elle distribue des tracts dans les boîtes aux lettres et ne manque jamais le marché de Mazères le jeudi matin où elle tient son petit stand. *« C'est une manière de se faire connaître pour démarrer »*, reconnaît la jeune femme qui cultive en secret un rêve, celui d'installer son atelier dans la bastide de Gaston Fébus.

Laurence Cabrol, Ariège News

CONTACT :
Cindy Serre - Artisan bijoutier joailler
Le Phénix 09700 Montaut
Fabrication et création de bijoux précieux
Sur rendez-vous au 06 76 19 80 14
lephenix.pagesperso-orange.fr

RETROUVEZ CET ARTICLE…
sur Ariège News. Lien permanent vers l'article: www.ariegenews.com/news-70321.html

Actualités Ariège

PROGRAMME 1er TRIMESTRE 2014

LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS DE LA CMA 09 PROPOSE DES ATELIERS DE CUISINE AUX PARTICULIERS

Vendredi 24 janvier
Jean Cazorla, chef du restaurant « Les Saveurs du Manoir », à Tarascon La coquille Saint-Jacques : même atelier que l'atelier proposé en janvier 2013.

Lundi 17 février
Jean Cazorla revient animer un atelier sur le thème du poisson. Cet atelier se déroulera en fin d'après-midi. Nous préparerons un menu complet : entrée, plat, dessert et nous mangerons ensuite ensemble au restaurant d'application.

Vendredi 21 février
Thierry Barbizan, chef de cuisine et professeur de cuisine au centre de formation des apprentis à Foix propose un atelier qui sera intitulé le B.A.-BA qui reprendra des grands classiques de la cuisine familiale.

Vendredi 7 mars
Didier Lamotte, chef du restaurant « Le Phoebus » à Foix sera l'animateur de l'après-midi. Le programme est en cours d'élaboration.

Samedi 22 mars le matin
Patrick Chevrier, chocolatier et pâtissier chez Mazas à Foix, et enseignant au centre de formation des apprentis viendra animer un atelier de pâtisserie

Jeudi 27 mars en fin d'après-midi
Éric Delaunay propose un atelier « connaissance et dégustation des vins ».

VOUS SOUHAITEZ CUISINER AVEC UN CHEF...
offrir à un proche un stage de cuisine. Contactez : Nanette Jugie au 05 34 09 88 04. n.jugie@cm-ariege.fr

---

Banque publique d'investissement
Un fonds pour les savoir-faire d'excellence

Bpifrance lance un nouveau fonds de capital développement au profit des entreprises artisanales et industrielles disposant d'un savoir-faire rare et issu de l'expérience manufacturière.

Face aux difficultés rencontrées par les entreprises du secteur des industries créatives pour structurer leurs fonds propres et financer leur développement, Bpifrance, Banque publique d'investissement, a créé trois fonds spécialisés (Patrimoine, Création, Mode et Finance). Elle complète aujourd'hui cette gamme d'outils avec le Fonds pour les Savoir-Faire d'Excellence (FSFE), piloté en partenariat avec l'Institut supérieur des métiers (ISM). Doté de 20 M€, le FSFE ambitionne d'assurer la pérennité et le développement d'entreprises volontaires disposant de savoir-faire d'excellence, emblématiques du « fabriqué en France ». Il a aussi pour objet d'assurer la transmission capitalistique de ces entreprises et de faire émerger des leaders dans les domaines des savoir-faire d'excellence. Les entreprises éligibles au FSFE (dont le siège social doit être en France) sont structurellement rentables, réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € et détiennent un savoir-faire rare (basé sur l'analyse des critères du label Entreprises du Patrimoine Vivant). Les secteurs couverts sont la gastronomie, la décoration, la mode et la beauté, la culture et le loisir, les arts de la table, les équipements professionnels et le patrimoine bâti.

CONTACT :
www.bpifrance.fr

© AUGUSTIN DETIENNE INMA

Actualités
Ariège

UN SERVICE DE PROXIMITÉ

VOS ÉLUS DANS LES TERRITOIRES

Nous sommes élus avec une ambition affichée : défendre les intérêts des entreprises artisanales, porter la voix des femmes et des hommes qui donnent vie à des projets et contribuent à apporter à nos concitoyens, un service de proximité de qualité.

Chaque élu, membre du bureau sera l'interlocuteur des artisans et conjoints collaborateurs dans chaque canton. Je le dis sans ambiguïté : aucun canton ne sera oublié. Toutes les énergies seront mobilisées.
Je veux vous présenter ceux qui seront les interlocuteurs directs de nos collègues et pourront mobiliser les services de notre compagnie consulaire, par l'intermédiaire de notre Secrétaire Général, Directeur des Services.

Il s'agit pour les territoires :
• du Couserans : Jean-Luc Mirouze, boulanger à Biert.
• du Séronais, de l'Arize, de la Lèze : Christian Massat, artisan dans les travaux publics à Le Mas d'Azil.
• du Pays d'Olmes : Gérald Sgobbo, artisan de l'automobile à Villeneuve d'Olmes.
• du Mirapicien : Serge Hijosa, menuisier à La Bastide de Bousignac.
• de Foix Rural : Philippe Morère,menuisier à Bénac.
• des cantons de Pamiers, de Saverdun : Philippe Peyre, imprimeur à St Jean de Verges.
• de la Haute-Ariège : Lionel Komaroff, charpentier couvreur à Tarascon.
• de Saint-Jean de Verges, Varilhes, Verniolle : Nathalie Basque, taxi à Dalou, Karine Thalabas, conjointe collaboratrice entreprise de travaux publics, à Rieux de Pelleport.
• de Mazères : Christian Fontes, charcutier à Mazères.

Joseph Calvi, président

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Ariège

ANNONCES VENTE DE FONDS DE COMMERCE EN COURS DE VALIDITÉ

ALIMENTAIRE

CHARCUTERIE
À reprendre fonds en charcuterie et produits du terroir situé dans un village très touristique de la Haute Ariège. Unique charcuterie du village. Bonne notoriété liée à la qualité des produits et à 16 ans d'activité. Équipement complet, fonctionnel et en bon état. C.A. TTC en 2012 de 148 000 € réalisé avec le chef d'entreprise et 1 salarié à mi-temps. PV du fonds : 80 000 €.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE-ROTISSERIE
À reprendre fonds en boucherie-charcuterie-rôtisserie situé dans un village touristique du Haut Couserans. Unique boucherie de village avec population importante en saison touristique (été/hiver). Clientèle locale fidèle. Boutique de 30 m², laboratoire de 60 m² de transformation, cuisson et salaison, aux normes, fonctionnel avec équipement complet. C.A. : 151 014 €. PV du fonds : 86 000 € à négocier.

VOLAILLER, BOUCHER, CHARCUTIER, TRAITEUR
À reprendre cause santé, activité de volailler, boucher, charcutier, traiteur, située en Basse Ariège. Bonne notoriété liée à 15 années d'activité. 4 marchés hebdomadaires. Possibilité de développer le demi-gros. Matériel complet : 1 camion magasin, 1 camion frigorifique, 1 remorque magasin froid ventilé de 8m20. Loyer : 380 €/mois pour un laboratoire neuf de 130 m². C.A. : 251 700 € réalisé par le couple gérant. PV du fonds : 80 000 €.

PÂTISSERIE-CONFISERIE-GLACES
Cause retraite, cède fonds de commerce de pâtisserie situé dans une rue commerçante du centre-ville de Saint-Girons. Clientèle fidèle et forte notoriété liée à 37 ans d'activité. Bonne rentabilité de l'entreprise. Tenue par le chef d'entreprise et 2 salariés (dont une vendeuse à mi-temps). Loyer : 1 000 €/mois pour un local de 70 m² environ avec possibilité de logement. C.A. : 188 000 € Prix du fonds : 180 000 €. Accompagnement possible.

RESTAURANT BAR, PLATS À EMPORTER, GLACIER
Restaurant bar (licence IV) situé au centre d'une commune touristique du Couserans. Clientèle locale et touristique. Salle de restauration de 45 m² et cuisine ouverte de 25 m², terrasse de 50 m² ; le tout refait à neuf en 2011. Matériel complet et récent. Location 326 €/mois avec possibilité de logement en sus. C.A. en progression grâce à une bonne notoriété. Dernier C.A. : 194 700 €. Prix de vente : 180 000 €.

RESTAURANT TRADITIONNEL BAR, PIZZAS À EMPORTER, GLACIER
À reprendre restaurant traditionnel bar (licence III), pizzeria sur place ou à emporter, situé au centre d'une ville de Basse-Ariège en plein essor économique. Clientèle locale et touristique. Équipement complet et récent. Salle de restauration de 35 m² et cuisine de 20 m², terrasse couverte de 25 m² ; le tout refait à neuf en 2010. Possibilité d'agrandissement grâce à un sous-sol aménageable de 75 m² qui sert actuellement de réserve. Loyer de 360 €/mois. Dernier C.A. : 198 357 €. Prix du fonds : 130 000 €.

BÂTIMENT

PEINTURE ET DÉCORATION MURS ET SOLS
Cause retraite, cède entreprise de peinture et décoration. Forte notoriété acquise en 38 ans d'existence. Clientèle de particuliers et de professionnels mais aussi de marchés publics. Affaire stable avec bonne rentabilité depuis 10 ans. Équipe avec expérience. Équipement complet (échafaudages, remorques...) et 12 véhicules. Loyer de 875 €/mois pour un bâtiment de 300 m² avec 150 m² d'annexe. C.A. : 815 700 €. Prix de Vente : 400 000 €.

SERVICES

FLEURISTE
À reprendre fleuristerie située dans un bassin de vie dynamique de 8 000 habitants en basse Ariège. Bonne notoriété liée à 10 ans d'activité et à la qualité des services. Excellent emplacement en angle de rue du centre-ville proche de tous commerces. Local de 50 m². C.A. : 86 700 € réalisé avec le chef d'entreprise et 1 salariée. PV du fonds à négocier avec le cédant. Possibilité d'accompagnement.

SALON DE COIFFURE
Salon de coiffure très bien situé, au centre-ville de Pamiers. Bonne notoriété liée à des prestations variées et de dernière tendance. Clientèle fidèle et aisée. Vaste local très lumineux de 80 m² sans la réserve et avec 6 mètres de vitrine. 6 postes de coiffure et 4 postes de lavage avec 4 fauteuils massants neufs. Climatisation de 2011. C.A. en hausse depuis la reprise en 2009 avec un C.A. : 85 500 €. PV du fonds : 50 000 € à négocier.

INSTITUT DE BEAUTÉ
À reprendre, cause changement d'activité, institut de beauté très bien situé au centre-ville de Pamiers. Forte notoriété liée à 25 ans d'activité. C.A. en constante augmentation depuis la création grâce à des prestations multiples et à une forte fidélisation. C.A. de 65 240 € réalisé sans salarié. PV du fonds : 70 000 €.

INSTITUT DE BEAUTÉ
Institut de beauté situé dans une grande agglomération de Basse Ariège, sur un axe passant. Exploité par le chef d'entreprise seul. Très bon niveau d'équipement dont radio fréquence et lumière pulsée de 2010, balnéothérapie de 2012. Local lumineux et fonctionnel de 70 m². Une salle UV avec douche, 2 salles de soins, 1 salle balnéo avec modelage et un espace vente. C.A. : 34 833 €. PV : 30 000 € à négocier.

CENTRE DE BEAUTÉ - COIFFURE ET ESTHÉTIQUE
Cause changement d'activité, à reprendre centre de beauté en coiffure et esthétique situé à Mazères. Bonne notoriété liée à des prestations variées et de dernière tendance. Clientèle fidèle et aisée. Cadre atypique et chaleureux. Loyer de 600 € pour un vaste local de 100 m² sur deux niveaux. Salon de coiffure de 30 m² avec 4 postes de coiffure et 2 postes de lavage. 4 salles réparties sur 70 m² pour la partie esthétique (salle UV avec douche, salle manucure et maquillage, salle de soins et salle de 25 m² pour possibilité de développement). Dernier C.A. : 63 000 €. PV du fonds : 50 000 €. Accompagnement possible par le cédant.

MÉCANIQUE AUTOMOBILE
À reprendre, garage mécanique autos / motos / cyclos situé à Laroques d'Olmes. Bon emplacement sur un axe passant et facile d'accès et parking clientèle. Équipement complet et bien entretenu. Vaste local de 660 m² environ dont une réception clientèle de 50 m² et un atelier attenant de 600 m². Parking atelier de 600 m² goudronné et clôturé. Loyer mensuel de 900 €. Dernier C.A. : 153 993 €. PV du fonds : 80 000 € à négocier.

Vous souhaitez céder votre entreprise, contactez votre chambre de métiers

La CMA de l'Ariège vous propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de votre projet de cession ou de reprise d'entreprise. Son objectif est d'informer et d'aider les « cédants » et les candidats à la reprise dans leur démarche :

- en proposant des expertises pour faciliter la transmission et en aidant à détecter des repreneurs potentiels.
- en présentant des affaires expertisées et en réalisant un accompagnement individualisé.

Deux sites internet **www.actcontact.net** et **www.bnoa.net** communiquent les offres de vente de fonds de commerce, diagnostiqués au préalable, et des informations clés concernant la reprise et la transmission d'entreprise.
Une information et des conseils sur la stratégie de vente et de reprise sont proposés tout le long de l'année ainsi que des diagnostics sur site des entreprises à céder, l'analyse régulière des demandes de reprise, avant la mise en relation.

Une étude prévisionnelle pour une reprise peut être également réalisée ainsi qu'un suivi (financé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'Union européenne) après reprise pendant 18 mois.

POUR TOUTE DEMANDE :
contacter la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Ariège
Carine Buffard
au 05 34 09 88 00
c.buffard@cm-ariege.fr

Migration vers le Sepa

Les entreprises artisanales doivent se mobiliser

Le 21 janvier 2014, M. Chollet, directeur de la Banque de France répondait à l'invitation du président Calvi et de Mme Thalabas, présidente de la Commission des conjoints et collaborateurs des chefs d'entreprises artisanales.

Au menu, la migration des RIB vers les moyens de paiement sous la norme Sepa et un rappel sur la construction du « prévisionnel de trésorerie », qui offre à tout chef d'entreprise ou conjoint un outil de pilotage de l'activité de son entreprise.

Dans son propos, M. Chollet rappelait que la migration vers les moyens de paiements sous la norme européenne Sepa devait être anticipée. Alors que l'entrée en vigueur des virements et prélèvements, dans le cadre de l'espace unique de paiement en euros, reste fixée au 1er février 2014, une période de transition supplémentaire vient d'être annoncée par la Commission européenne. C'est donc seulement à partir du 1er août 2014 que les opérations Sepa remplaceront définitivement les transferts de fonds en euros au format national, pour les paiements nationaux et transfrontaliers (intra-européens ou internationaux).

Cette migration des normes de paiement, nouvelle étape de l'intégration européenne en matière financière, sera effective dans l'ensemble des pays de l'Espace économique européen, Monaco et la Suisse. Cela concerne aussi bien le versement des salaires, le prélèvement de clients que le paiement des fournisseurs ou le remboursement d'emprunt.

Pour émettre un virement ou effectuer un prélèvement en format Sepa, les coordonnées bancaires du bénéficiaire sous forme d'Iban (International Bank Account Number) et de BIC (Bank Identifier Code) sont nécessaires. Ces données figurent d'ores et déjà sur les relevés d'identité bancaire (Rib) fournis aux entreprises et aux particuliers. Ce nouveau délai de 6 mois doit permettre aux entreprises (commerces, PME, etc.), qui n'étaient pas encore prêtes pour le basculement du système en février 2014, de mettre en œuvre la migration informatique de leurs moyens de paiement et outils de gestion, sans risquer de subir des ruptures de trésorerie.

Dans le débat qui a suivi, Mme Virginie Esteve, expert-comptable, a souligné la nécessité de veiller dès le 1er janvier à l'harmonisation des logiciels de paye utilisés par les entreprises avec ces nouvelles règles et l'actualisation des données bancaires des fournisseurs des entreprises.

La CMA a insisté sur l'actualisation des données bancaires des entreprises artisanales pour le télépaiement des déclarations fiscales et sociales, dès le mois de janvier 2014.

Monsieur Lionel Brotons, responsable du dispositif « création reprise » d'entreprises de la CMA a présenté les grandes lignes du « prévisionnel de trésorerie » comme « outil de pilotage des entreprises. Il a rappelé l'accompagnement de la CMA et les formations accessibles aux artisans et aux conjoints pour compléter ces connaissances, dans le pilotage de l'entreprise artisanale.

Attention, à partir du 1er août 2014, les opérations de paiement non conformes à la norme Sepa seront rejetées par les banques.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- **Comité national Sepa - www.sepafrance.fr :**
- **Banque de France**
  Réussir votre migration à Sepa
  Mode d'emploi pour les entreprises - Format pdf (867 Ko)
- **Commission européenne**
  Informations sur l'Espace unique de paiement en euros (Sepa).
- **CMA de l'Ariège**
  Prévisionnel de trésorerie
  www.cm-ariege.fr
  Accompagnement des entreprises :
  l.brotons@cm-ariege.fr et s.rouge@cm-ariege.fr
  Programme de formation 2014 : contact : e.gomez@cm-ariege.fr

Article de presse

« CONSTRUIRE UNE ÉQUIPE QUI GAGNE ! »

Tel était l'objectif des six entreprises qui ont participé le 20 janvier à la chambre de métiers de Foix, à une journée de formation organisée dans le cadre du programme de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) en Pyrénées centrales. Motiver les équipes, améliorer leurs compétences pour gagner en compétitivité est bien sûr la préoccupation des chefs d'entreprise. C'est également un moyen, de garantir un climat serein au travail et donc de fidéliser ses salariés, ce qui représente un enjeu de taille dans nos territoires montagnards, parfois moins attractifs.

Pour aider les artisans sur ces problématiques, qui sont plus familières aux grands groupes, les chambres de métiers des Pyrénées, en partenariat avec les CMA de l'Ariège, de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, se mobilisent et proposent, en plus des journées de formation, un accompagnement personnalisé pour les dirigeants.

PLUS D'INFOS :
Graziella Filoni,
CMA Pyrénées
Tél. : 06 32 77 28 53

© Colourex-Pic - Fotolia.com

LE CENTRE DE FORMATION DE LA CMA DE L'ARIÈGE

NOS FORMATIONS EN FÉVRIER ET MARS 2014

Intitulé du stage	Dates	Tarifs
février 2014		
Réunion d'information collective : Nouvelles réglementations « étiquetage produits alimentaires »	Lundi 3 février 2014 Durée : 2 heures	Gratuite Inscription obligatoire pour participer
Calculer votre prix de vente et coût de revient	Mardi 4 et 18 février 2014 Durée : 2 jours	60 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Ciel Compta session individuelle	Au choix matin ou après midi : Mercredis 5, 12 ou 19 février 2014 Durée : 3 heures / Entreprise	60 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Créer et faire vivre votre Blog	Jeudi 6 février 2014 Durée : 1 journée	30 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Hygiène restauration commerciale	Lundis 10 et 17 février 2014 Durée : 2 jours	60 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Anglais débutant - Anglais faux débutant	À partir du lundi 17 février 2014 Durée : 30 heures	150 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Vendre sur Internet : ce qu'il faut savoir	Jeudis 27 février et 6 mars 2014 Durée : 2 jours	60 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Mars 2014		
Vente sur les Marchés : Les Bonnes Pratiques d'Hygiènes	Lundi 3 mars 2014 Durée : 7 heures	30 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Comptabilité Pratique : Les bases de la compta	Mardis 4, 11, 18 et 25 mars 2014 Durée : 4 jours	120 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Découverte de Windows : Bien démarrer avec l'outil Informatique	Lundi 17 mars 2014 Durée : 1 journée	30 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Créer votre plaquette avec Publisher	Mercredis 19 et 26 mars 2014 Durée : 2 jours	60 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Créer Votre Site Web	Jeudis 20, 27 mars, 3, 10 et 17 avril 2014 Durée : 5 jours	150 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.
Word Initiation : Le traitement de texte	Lundis 24, 31 mars et 7 avril 2014 Durée : 3 jours	90 € caution : artisan, conjoint(e), auxiliaire familial Autre public : nous consulter.

Vous n'êtes pas disponible à ces dates, vous souhaitez vous inscrire à d'autres formations. N'hésitez à nous faire part de vos souhaits.

CONTACT :
CMA de l'Ariège : 2,rue Jean Moulin, Labarre, BP 90026 09001 Foix Cedex

POUR TOUTES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :
Contactez : Élodie Coiffier Gomez au 05 34 09 88 06
e.gomez@cm-ariege.fr

POUR VOUS INSCRIRE :
- **par téléphone : contactez Laure Naudy au 05 34 09 88 00**
- **ou rdv sur le site www.cm-ariege.fr**
- **par courriel : l.naudy@cm-ariege.fr**
e.gomez@cm-ariege.fr